



**Pèlerinage des servants d'autel du diocèse de
Cambrai à Rome du 22 au 28 août 2021**
Fiche individuelle de réinscription – animateurs

*Photo
d'identité*

Agrément : IM 059 110 015

Coordonnées de l'animateur

NOM et Prénom de l'animateur :

Date de naissance :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Téléphone portable :

E-mail :

Numéro de sécurité sociale :

Nom de la mutuelle : Numéro Adhérent :

Coordonnées de la personne à prévenir

NOM et Prénom :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Téléphone portable :

E-mail :

- Je m'engage à fournir un extrait de casier judiciaire (N°3) vierge avant le départ (démarche personnelle ne pouvant être effectuée par un tiers)
- J'accepte de me mettre au service de l'équipe responsable, pour assister et encadrer les jeunes, de participer si nécessaire, à l'intendance, d'accompagner et de favoriser la démarche spirituelle des jeunes pèlerins (temps de prière)
- Je veille à la sécurité du groupe
- J'autorise le responsable à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence (notamment en cas de recours hospitalier ou clinique) me concernant.
- J'autorise à faire pratiquer, en cas d'urgence, tout acte médical ou chirurgical que mon état nécessiterait, après avis médical, pendant cette activité.
- J'autorise le responsable, après avis médical, à me sortir des urgences.
- J'autorise la publication de mon image sur les médias diocésains.
- J'autorise les services du diocèse à envoyer des informations sur mon e-mail.
- Je m'engage à régler les 730€ comme suit : les précédents versements effectués pour un montant de 300€, un versement de 200€ avant le 1^{er} novembre 2020, un versement de 230€ avant le 1^{er} mars 2021 (chèques à l'ordre de « Pèlerinages diocésains de Cambrai »).
- J'ai bien noté les modalités de désistement : en cas d'annulation du fait du pèlerin, sauf cas où l'assurance annulation entre en jeu, et dans la limite de celle-ci : les frais d'inscription (100€) ne sont pas remboursés, au 1^{er} octobre 2020, 300€ ne sont plus remboursés, au 1^{er} décembre 2020, 500€ ne sont plus remboursés, après le 1^{er} avril 2021, l'ensemble ne sera pas remboursé.

Date et Signature obligatoire de l'animateur précédée de la mention « lu et approuvé » :

Le dossier d'inscription est à renvoyer complet (avec l'acompte) à votre paroisse qui transmettra au service diocésain.